

Paris, le 18 février 2019

VOTE LIMPIDE DU CNESER : REFUS CLAIR DE FUSIONS SOUS ORDONNANCE

Le CNESER du mardi 12 février s'est prononcé sur le projet de décret portant création de l'université de Paris et approbation de ses statuts.

Le vote de la communauté de l'ESR a été limpide : refus¹ clair de l'évolution, prise sous la contrainte de l'APP de l'IDEX² « Université Paris 2019 », de ces établissements.

Les comités techniques d'établissement (CTE) des universités Paris Descartes (P5) et Paris Diderot (P7) se sont aussi prononcés à chaque fois contre le projet de fusion. Seuls les CA et le CTE de l'institut de physique du globe de Paris (IPGP) se sont prononcés « pour », la fusion ne changeant apparemment pas grand-chose pour l'IPGP.

Les CTE représentent les personnels en local, et le CNESER représente l'ensemble de la communauté universitaire. Approuver ce projet après ces votes négatifs serait clairement une décision prise contre la communauté et contre le dialogue social.

Ce projet de fusion est le premier projet présenté au CNESER à la suite de l'ordonnance « regroupement³ » de juillet 2018. C'est une nouvelle étape dans la disparition programmée des COMUE : 5 ans après l'application de la loi instituant les COMUE, ces dernières sont en effet dissoutes les unes après les autres, la COMUE USPC Université Sorbonne Paris Cité le sera aussi pour faire place à l'université de Paris.

Le SNESUP-FSU s'était fortement opposé à l'ordonnance « regroupement » car elle ouvre des possibilités ubuesques de montages juridiques, surtout pour les établissements-composantes, et démantèle la structure nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette fusion est construite contre l'avis de ses usagers, personnels et étudiant.e.s, et sous contrainte de l'IDEX. Absolument rien ne démontre que la fusion permet d'atteindre les objectifs annoncés par les président.e.s d'université.

Ces projets ne s'appuient en aucun cas sur un bilan des réorganisations récentes sur la communauté universitaire pour répondre aux besoins d'enseignement et de recherche. Ils complexifient les structures et les alourdissent (ici avec l'introduction de facultés), sans financements complémentaires. Cela ressemble plus à une fuite en avant qui cache mal le désengagement de l'État de l'ESR. Combien de temps faudra-t-il au gouvernement pour qu'il comprenne que son investissement dans l'ESR est inférieur à celui de nos principaux partenaires (pays de l'OCDE) ?

Quand est ce que le ministère va écouter les avis de la communauté qu'il administre ? Combien de temps encore la communauté, via ses président.e.s, acceptera-t-elle de continuer dans cette voie ? ■

¹ 4 pour : CPU et SNPTES, 27 contre : le reste des OS des personnels et des étudiant.e.s, 0 abs, 0 NPPV

² <https://universiteparis2019.fr/category/index/>

³ https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=DE2D03965CD494CA812B471ADF213E4A.tplgfr41s_1?cidTexte=JORFTEXT000037800966&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037800456

SUIVEZ-NOUS !



[SNESUPFSU](#)



[@SNESUPFSU](#)